



DESTINATAIRES
ADMINISTRATEURS FNSPF/ODP/MNSPF
PRESIDENTS D'UNIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES
DDSI
MEDECINS-CHEFS
GRANDS ELECTEURS
COMMISSIONS CATEGORIELLES

FLASH INFO N°4 - 31 MARS 2020.

COVID-19 : A PIED D'ŒUVRE FACE A LA PANDEMIE, LES POMPIERS DE FRANCE SONT PRETS !

Soldats de la santé des territoires au quotidien, les 250 000 sapeurs-pompiers de France : professionnels, volontaires, membres des services de santé et de secours médical (SSSM) sont, depuis le début de la crise, à pied d'œuvre dans la lutte contre la pandémie du Covid-19, avec l'appui indispensable des personnels administratifs et techniques des SDIS.

Depuis un mois, en première ligne du front, ils luttent aux côtés des professionnels de santé pour freiner la propagation du virus, sauver des vies et désengorger les hôpitaux dans les régions sous tension : Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Corse, et désormais Bourgogne Franche-Comté.

Sans compter leur temps, ils font face à la forte augmentation - de 30 à 100 % selon les départements - du nombre d'interventions pour secours d'urgence et transport de malades suspectés ou atteints du coronavirus.

A la demande des autorités, ils apportent leur aide aux centres de tri en amont des urgences hospitalières, renforcent la régulation médicale des CRRA-15, assurent la vérification et la distribution des masques et équipements de protection aux professionnels de santé, médicalisent et mettent à disposition des SMUR et des ambulances de réanimation pour les transports inter-hospitaliers, arment à la demande les hélicoptères de la Sécurité civile en ressources médicales et mettent en œuvre les centres de dépistage.

Simultanément, le réseau associatif développe des actions de soutien aux populations fragiles (personnes âgées, en situation de handicap, femmes enceintes...) et isolées : livraison de repas, de médicaments...

Dans les autres territoires, les SDIS, après avoir déclenché leur plan de continuité d'activité, œuvrent au respect des gestes barrières et des mesures de confinement, répondent à l'évolution de la sollicitation opérationnelle en veillant à garantir la sécurité de leurs agents et préparent, avec leur SSSM, l'arrivée de la vague épidémique en coordination avec les centres hospitaliers et les municipalités : mise en place de cellules de suivi, de conseil médical et de prise en charge des personnels en cas de contamination suspectée ou avérée ; établissement de zones pré-hospitalières ; renforcement des sas des urgences des hôpitaux en cas d'afflux massif de patients ; transport vers l'hôpital des malades transférés des régions confrontées à la saturation de leurs hôpitaux...

Les sapeurs-pompiers de France sont en soutien des autres acteurs publics des départements pour affronter le pic de l'épidémie, attendu dans les prochains jours ou les prochaines semaines selon les régions.

En effet, face à la progression de la pandémie, l'heure n'est plus ni aux mesures d'adaptation à la propagation du virus, ni aux opérations spectaculaires aussi consommatrices de ressources que peu impactantes pour le désengorgement des hôpitaux, ni au débauchage des ressources sanitaires rares.

Elle n'est pas davantage au retranchement dans de vieux réflexes corporatistes, mais à la mobilisation générale de l'ensemble des ressources, publiques et privées.

D'origine sanitaire, la crise impacte tous les secteurs de la vie sociale et économique et menace l'ensemble du territoire national, en métropole et outre-mer.

Elle exige, dans son pilotage, approche globale et anticipation.

Grâce à leur organisation et à leur formidable potentiel humain, les sapeurs-pompiers de France constituent la réserve opérationnelle des territoires et sont prêts – en plus de ce qu'ils font déjà - à déployer une offre de secours d'urgence :

- Mise en place de plateformes logistiques dédiées à la réception, au stockage et à la distribution des équipements de protection individuelle en provenance de la dotation d'Etat et d'autres acteurs publics ou privés ;

- Soutien aux centres hospitaliers des départements, en fonction de leurs besoins et de la situation sanitaire, sous la forme d'une participation à la mise en place de zones de tri dans l'enceinte des hôpitaux, ou de l'installation de points de regroupement des victimes (PVI) dans des bâtiments publics identifiés à proximité.

Face à l'état d'urgence, les sapeurs-pompiers de France, rompus à la gestion des crises, forts de leur expertise reconnue au plan européen et international, sont prêts, sous la direction opérationnelle des préfets, dirigeants habituels des crises que subissent nos territoires, à mettre leur capacité de mobilisation au service de nos centres hospitaliers et de la résilience de la nation.